



COMMUNE DE CHEVERNY (41)

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'ARRET DE PROJET

Pièce 8 : Avis de l'Autorité Environnementale



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Centre-Val de Loire

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf : 2017-0640

Vos réf. : Votre courrier du 21 juin 2017

Affaire suivie par : Nathalie RAVRAT

Orléans, le **10 JUIL. 2017**

Affaire suivie par : Alexis VERNIER

Tél. 02 36 17 46 37 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Madame,

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception de saisine de l'autorité environnementale pour avis concernant le dossier que vous m'avez adressé.

Comme il est indiqué, l'avis de l'autorité environnementale sera émis dans le délai de trois mois à compter de la date de réception. À défaut, il sera réputé sans observation.

Cet avis ou l'information relative à l'existence d'un avis tacite :

- vous sera communiqué(e) par courrier ;
- sera publié(e) sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r93.html>

- devra être joint(e) au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef du service évaluation, énergie,
valorisation de la connaissance

Olivier CLERICY LANTA

Madame Nathalie RAVRAT
Communauté d'Agglomération de Blois –
Agglopolys
Référénte PLUi HD
Hôtel d'Agglomération
1, rue Honoré de Balzac
41000 BLOIS

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le **29 SEP. 2017**

Nos réf : 2017-0908

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alexis VERNIER

Tél. 02 36 17 46 37 - Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 26 juin 2017, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur la la révision du PLU de Cheverny (41).

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Monsieur Christophe DEGRUELLE
Président de la communauté
d'agglomération de Blois-Agglolopolys
Hôtel d'agglomération
1, rue Honoré de Balzac
41000 BLOIS



Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet de Loir-et-Cher
M. le DREAL
DDT 41